Éloge funèbre - M. Jos Chabert, ministre d'État

Le **président** (devant l'Assemblée debout): Chers Collègues, le ministre d'État Jos Chabert, ancien membre de la Chambre des représentants, nous a quittés ce 9 avril 2014.

Né à Etterbeek, le 16 mars 1933, Jos Chabert fit ses humanités au collège Saint-Jean Berchmans à Bruxelles et au petit séminaire de Malines. Il étudia ensuite le droit à la KU Leuven.

Après ses études, il entama de concert une carrière d'avocat à la cour d'appel de Bruxelles et un engagement politique empreint de valeurs démocrates-chrétiennes qui guideront toute sa vie.

Échevin des Finances à Meise, commune du Brabant flamand, à vingt-trois ans, Jos Chabert fut élu membre de la Chambre, à trente-cinq ans, sur la liste PSC-CVP de Paul Vanden Boeynants. Champion des voix de préférence, il fit son entrée dans cet hémicycle le 31 mars 1968 et devint en 1971 président du groupe CVP.



En 1973, à quarante ans, il obtint un premier portefeuille ministériel – la culture néerlandaise et les affaires flamandes – dans le gouvernement dirigé par Edmond Leburton.

Élu sénateur de l'arrondissement de Bruxelles en 1974, il fut membre du Sénat jusqu'au 17 octobre 1991. Le 25 avril 1974, il est nommé ministre des Communications dans le premier gouvernement Tindemans. Il conservera ce portefeuille jusqu'au 18 mai 1980 dans le deuxième gouvernement Tindemans et dans les deux premiers gouvernements de Wilfried Martens. Il réussit notamment à imposer des mesures qui, de premier abord, paraissaient impopulaires et qui étaient certainement nécessaires, à savoir le port obligatoire de la ceinture de sécurité, les limitations de vitesse et un contrôle plus strict du taux d'alcoolémie au volant.

Du 18 mai 1980 au 17 décembre 1981, dans le troisième gouvernement Martens et le gouvernement Eyskens, Jos Chabert est nommé vice-premier ministre en charge des travaux publics et des réformes institutionnelles.

Citoyen du monde, maîtrisant plusieurs langues, son intérêt permanent pour les relations internationales le conduisit tout naturellement à effectuer de nombreuses missions à l'étranger. Ainsi, en 1982, il est nommé délégué à l'Assemblée générale des Nations Unies et de 1984 à 1985 au Japon, commissaire général du gouvernement belge pour l'exposition universelle de Tsukuba.

Il devint en 1989, dans le premier gouvernement régional bruxellois, ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie et des Relations extérieures. Il conservera ce portefeuille jusqu'en 1999. Il exercera ensuite, jusqu'en 2004, les fonctions de ministre des Travaux publics et des Transports.

En 2000, il assuma pendant deux ans la présidence du Comité des Régions. Une fois encore il allait s'investir totalement dans ses nouvelles fonctions et oeuvrer au renforcement de la dimension régionale dans le processus de décision européen. À l'issue de son mandat, il fut invité à devenir membre de la Convention pour l'avenir de l'Europe, chargée de redéfinir le rôle de l'Europe et d'en améliorer le fonctionnement, afin de préparer la rédaction de la Constitution européenne.

Rapporteur au Sénat de la loi du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, son nom restera associé à la création de la Région bruxelloise dont il fut un des orfèvres talentueux. "Bruxelles est ma vie" fut d'ailleurs un de ses slogans électoraux. En 2004, à la première vice-présidence du Parlement bruxellois, il continua à défendre la Région bruxelloise. Que les générations futures puissent continuer à édifier le modèle bruxellois, dont la diversité et l'ouverture constituent la plus grande richesse, tel fut son voeu le plus cher.

Homme d'État expérimenté, actif pendant quelque quarante ans à tous les niveaux de pouvoir, européen, fédéral, régional et communal, Jos Chabert s'est toujours efforcé de combiner dialogue, tolérance et respect mutuel. En tant que membre de nombreux gouvernements, il fit toujours preuve d'une gestion sérieuse et responsable, de courage politique et d'un engagement au quotidien.

Lorsqu'un problème se posait, il commençait par le cerner, sans se laisser aller à des déclarations tapageuses et sans se départir de son flegme habituel, puis il entamait ses consultations avec la prudence requise. Son amabilité sincère ainsi que son aptitude à concilier les points de vue opposés lui ont permis de conquérir l'estime de tous, qu'ils soient francophones, néerlandophones ou allophones.

En dehors de cette vie et de cette carrière bien remplies, il subsistera de Jos Chabert le souvenir d'un homme engagé et passionné qui se distingua toute sa vie par une grande générosité de coeur.

J'ai présenté les condoléances de notre Assemblée à sa famille ici présente ainsi qu'à toute sa famille, lors des funérailles.

Pieter De Crem, ministre: Avec le décès le 9 avril 2014 du ministre d'État Jos Chabert, c'est en peu de temps, un autre homme politique convaincu et un chrétien démocrate respecté qui nous quitte.

Jos Chabert est né en 1933 à Etterbeek et il a été, sa vie durant, le témoin de profondes mutations. Très rapidement pourtant, plutôt que de rester spectateur de ces changements, il a choisi d'y participer activement et d'innover.

Son père était un membre actif de la vie politique locale à Woluwe, mais Jos n'a véritablement contracté le virus de la politique que durant ses études à Louvain où il a notamment fait la connaissance de Mark Eyskens et de Wilfried Martens. Il a ensuite mené une carrière politique impressionnante qui a marqué d'une empreinte indélébile sa propre génération, mais également celle qui a suivi.

L'homme est toujours demeuré au centre de ses préoccupations et c'est peut-être lorsqu'il a accédé au poste de ministre des Transports et des Communications en 1974 qu'il a pu pleinement traduire cet intérêt en mesures concrètes. Au cours de son mandat, il a fortement misé sur la sécurité routière et plus particulièrement sur la sécurité physique de l'usager de la route en instaurant notamment la limitation de vitesse à 120 kilomètres par heure, le port obligatoire de la ceinture de sécurité et le renforcement des contrôles.

Jos Chabert a siégé pendant quarante ans au Parlement et sa carrière ministérielle s'étend sur environ un quart de siècle. Avec de tels états de service, il a bien évidemment connu de bons et de mauvais moments et il a été témoin des vicissitudes de la vie politique, apprenant dès lors à relativiser mais aussi à élargir sa pensée.

En citoyen du monde qu'il était, il portait un intérêt de tous les instants aux relations internationales, conduisant de nombreuses missions à l'étranger en tant qu'*envoyé spécial*. Jos Chabert est ainsi devenu un véritable ambassadeur de la Belgique à l'étranger. L'on pourrait dire en réalité que, dans la pratique, il endossait souvent l'habit de ministre des Affaires étrangères sans jamais avoir été titulaire du portefeuille.

Cette carrière unique est avant tout le fruit d'une personnalité. Né à Bruxelles, Jos Chabert était très attaché au sort de la capitale, ainsi d'ailleurs qu'aux résultats des mauves et blancs dont il était un ardent supporter. On s'en rendait compte d'emblée à la façon dont il parlait de sa ville et à la ferveur avec laquelle il prononçait le mot "Bruxelles". Il aimait profondément tous les Bruxellois, de la rue Haute à la place du Jeu de Balle et du Sablon à l'avenue Louise.

Un autre de ses grands mérites est d'avoir toujours voulu tendre à la concertation, un rôle qu'il a exercé de manière exemplaire en exerçant *de facto* la fonction de ministre-président flamand pour la Région bruxelloise à compter de 1989.

Tout qui a eu le privilège de collaborer avec lui pourra témoigner du charisme sans pareil du ministre d'État Jos Chabert. Toujours à l'écoute de chacun, il savait se montrer un dirigeant fort, animé par de profondes préoccupations et ne fuyant pas les difficultés.

Son héritage représente beaucoup pour chacun d'entre nous. Je souhaite dès lors, au nom du gouvernement et également au nom des démocrates-chrétiens flamands, a présenter nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches, en particulier à son épouse et à son fils Marc, ainsi qu'aux membres de sa famille présents aujourd'hui à la tribune.

La Chambre debout observe une minute de silence.